

## MAIRIE DE VILLIERS EN BIERE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

3 NOVEMBRE 2011

---

Présents : MM , GATTEAU, PIERQUIN, DOTHEE, TRUCHON, ROUX, PELLISSIER, LELONG, Mmes GATTEAU et GARDIOL

Représenté : Monsieur BODOT pouvoir à Monsieur TRUCHON

Absent : Mme ROHEL

secrétaire de séance : Monsieur Philippe DOTHEE

---

Ouverture de la séance à 18 h 00 par Monsieur Gilles GATTEAU, Maire.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 septembre 2011.

Le compte-rendu est approuvé

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter deux sujets à l'ordre du jour :

- Vote du taux de la taxe d'aménagement
- Choix de l'entreprise pour la réfection des routes d'Orsonville et du Cimetière

le conseil à l'unanimité donne son accord.

## **1. VOTE DES 9 LOTS MARCHE VESTIAIRES PISCINE**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2009 relative à la réhabilitation des nouveaux vestiaires,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 août 2010 chargeant le Maire des démarches pour lancer une procédure de marché d'architecte pour ces travaux
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2010 sélectionnant Pascal VIVIEN, architecte pour cette mission
- Vu l'appel d'offres pour le marché de réhabilitation des vestiaires
- Considérant le résultat des études.
- Considérant la délibération du 17 mars 2011 acceptant le devis prévisionnel des travaux d'un montant de 255 500 € HT
- Considérant l'analyse des offres reçues et le rapport de la commission d'appel d'offres

PROPOSE :

Après examen des données et de l'analyse des offres réalisée par l'architecte, de valider la proposition de choix de l'architecte.

Pour les lots 1, 2A, 2B, 3, 4, 5, 7,8, les entreprises choisies sont à la fois moins et mieux disantes.

Pour le lot 6 l'entreprise choisie, GUYARD VENISSE est mieux disante (meilleure note 3.5) et moins disante à égalité avec une autre entreprise.

Les offres des entreprises choisies sont résumées dans le tableau suivant :

N° Lot	libellé	Entreprise	Prix € HT
1	Démolition Gros oeuvre	ARNOULT	69347.43
2A	Charpente	UTB	14790.00
2B	Couverture Zinc	UTB	33756.00
3	Plâtrerie menuiserie bardage	CMTB	38866.62
4	Métallerie Miroiterie	MIROITERIE GENERALE	14835.00
5	Plomberie VMC	FOSSARD	21460.20
6	Electricité chauffage	GUYARD VENISSE	20776.14
7	Peinture signalétique	ADM	13727.16
8	Equipement	SUFFIXE	14656.54

TOTAL DES TRAVAUX : 242215.09 € HT

Le Conseil à l'unanimité  
APPROUVE la proposition de l'architecte et de la commission d'appel d'offres  
VALIDE la liste des entreprises sélectionnées  
DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour l'exécution de ces travaux.

## **2. RENOUELEMENT BONS DU TRESOR**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de reprendre une délibération pour le placement des bons du trésor, et propose un placement de 198 000 € pour 6 mois.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise un placement pour 6 mois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## **3. ORGANISATION REVEILLON 31 DECEMBRE**

Le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet d'organisation d'une soirée à l'occasion du nouvel an

Considérant les tarifs proposés :

- 80 € pour les adultes

- 20 € pour les enfants

PROPOSE au Conseil Municipal de participer financièrement

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de participer financièrement à hauteur de :

- 40 € par repas pour les habitants

- 10 € par repas pour les enfants des habitants

Les amis et familles des habitants ainsi que les adhérents de l'AVEB seront acceptés, leur participation est fixée à

- 80 € par repas pour les adultes (prix coûtant)

- 20 € par repas pour les enfants (prix coûtant)

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité

Et DECIDE à l'unanimité la prise en charge des repas pour le personnel communal titulaire et leurs conjoints à cette réception.

## **4. SUPPRESSION POSTE DE REDACTEUR**

Conformément à la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont supprimés par l'organe délibérant après avis du comité technique paritaire.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 18 octobre 2011,

Considérant le tableau des emplois,

Considérant que l'agent qui occupait le poste de rédacteur à temps complet a été nommé sur un grade d'avancement le 1<sup>er</sup> octobre 2011

Considérant la nécessité de supprimer le poste de rédacteur non pourvu

Le Maire propose à l'assemblée,

- la suppression du poste de rédacteur à temps complet

À l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

PROCEDE à la suppression du poste de rédacteur à compter du 03/11/2011 :

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la suppression de ce poste.

## **5. TAXE D'AMENAGEMENT**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants,

Le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5 %
- de ne pas voter d'exonération partielle ou totale

La présente délibération est valable pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 3 novembre 2014

Le taux arrêté ci-dessus pourra être modifié tous les ans.

La présente délibération sera adressée à la DDT au plus tard le premier jour du deuxième mois suivant son adoption ;

## **6. REFECTION ROUTES D'ORSONVILLE ET DU CIMETIERE**

Suite au projet de réfection des routes d'Orsonville et du Cimetière, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'analyse des offres de prestation des sociétés qui ont présenté une proposition pour ces travaux :

3 sociétés ont répondu :

<b>SOCIETES</b>	<b>Réfection Revêtement</b>
<b>SETA</b>	32 660.00 € HT
<b>GOULARD TP</b>	48 675.92 € HT
<b>EIFFAGE</b>	53 022.00 € HT

La commission des travaux, sous la présidence de Monsieur le Maire a étudié toutes ces propositions et a sélectionné l'entreprise SETA qui est le mieux disant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise SETA d'un montant total de 32 660.00 € HT pour la réfection des routes d'Orsonville et du Cimetière

## **7. INFOS DU MAIRE**

- Les travaux de défense incendie seront bientôt achevés, tous les branchements plomb de ces zones de travaux ont été enlevés, 3 bornes supplémentaires restent à installer
- l'encadrement de la porte d'accès aux toilettes a été restauré dans la salle de la Bergerie
- le changement des portes de la salle de la Bergerie est à l'étude, un architecte a été contacté pour un projet de percement d'une porte vers le parking de la Bergerie
- le captage des eaux de pluie va être réalisé sur le parking de la Bergerie, une cuve sera prochainement installée
- l'élagage des tilleuls de la place a été réalisé

## **8. TOUR DE TABLE**

- Violaine GATTEAU
  - évoque le problème des dépôts sauvages d'amiante à Fortoiseau, et le coût supporté par la commune pour l'enlèvement de ces déchets
  - rappelle l'état des accotements de la rue de la bascule
  - soulève le problème des tracteurs qui endommagent les bas-côtés rue de Fleury
- Isabelle GARDIOL
  - Les illuminations de fin d'année seront prochainement installées

Séance levée à 19 H 10

Vu par Nous, Maire de la Commune de VILLIERS EN BIERE, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de la loi du 5 août 1884.

A Villiers en Bière, le 3 novembre 2011

Le Maire

G. GATTEAU